

UEM@10: Succès et défis de dix ans d'union économique et monétaire

2008/2156(INI) - 18/11/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 545 voix pour, 86 voix contre et 37 abstentions une résolution sur le bilan de la première décennie de l'Union économique et monétaire (UEM) et les défis à venir.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Pervenche **BERÈS** (PSE, FR) et de M. Werner **LANGEN** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des affaires économiques et monétaires.

Le Parlement partage l'opinion selon laquelle la monnaie unique est devenue un symbole de l'Europe. Il se réjouit que l'euro ait amené la stabilité et encouragé l'intégration économique dans la zone euro et se félicite des effets stabilisateurs de l'euro sur les marchés monétaires mondiaux, en période de crise tout particulièrement. Il propose une série de mesures concrètes afin d'établir une feuille de route souhaitable pour l'UEM:

Divergences économiques, réformes structurelles et finances publiques : la résolution souligne que la mise en place de **réformes économiques plus cohérentes et complémentaires, coordonnées** sur la base des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (lignes directrices intégrées) et de l'approche fondée sur la stratégie de Lisbonne, pourrait réduire les divergences économiques et contribuer à une reprise économique pour remédier à la crise financière actuelle.

Les députés notent que le **pacte de stabilité et de croissance (PSC) révisé** a porté ses fruits et estiment qu'il doit être rigoureusement respecté par les États membres et surveillé par la Commission. Ils critiquent à cet égard le laxisme budgétaire en période de croissance économique et soulignent que les États membres doivent œuvrer plus efficacement en vue d'une politique budgétaire anticyclique, notamment afin d'être mieux préparés à des chocs extérieurs. Par conséquent, ils soulignent la nécessité de mettre en place une stratégie à court terme afin de réduire la dette publique et une stratégie de croissance durable et saine, permettant de réduire la dette publique à un maximum de 60% à long terme.

Le Parlement estime qu'un environnement macroéconomique stable et viable exige l'amélioration de la **qualité des finances publiques**, y compris une **consolidation budgétaire renforcée**, une grande efficacité des dépenses publiques et un renforcement des investissements dans l'éducation, le capital humain, la recherche et le développement et les infrastructures permettant de favoriser la croissance et de stimuler l'emploi, et qui aborde des questions de société essentielles, telles que le changement climatique. De plus, les réformes structurelles devraient viser à augmenter la productivité grâce à une meilleure combinaison des politiques économiques et sociales, tout en garantissant un niveau élevé de dialogue social.

Les députés mettent en garde contre une polarisation sur la **modération salariale** pour parvenir à la stabilité des prix. Selon eux, il faudrait veiller à ce que les hausses des salaires réels soient alignées sur la productivité et à ce que la coordination des politiques fiscales soit utilisée ponctuellement pour atteindre les objectifs économiques. Soulignant que le marché intérieur doit obéir à des règles équitables, ils estiment que la course aux taux d'impôt sur les sociétés les plus bas est préjudiciable.

Enfin, les États membres appartenant à la zone euro sont invités à renforcer la coordination efficace des politiques économiques et financières, notamment en élaborant une **stratégie commune cohérente au sein de l'Eurogroupe**.

Politique monétaire : les députés réitèrent leur fort engagement concernant **l'indépendance de la BCE** et demandent que le dialogue engagé en matière de politique monétaire entre le Parlement et la BCE soit poursuivi et approfondi. Selon eux, la BCE devrait s'orienter vers un régime de **ciblage direct de l'inflation** dans lequel un pourcentage cible d'inflation sera assorti d'une fourchette de fluctuations autorisées autour du taux cible. Le Parlement souligne en outre sa volonté d'examiner avant 2010 les améliorations qu'il est possible d'apporter à la procédure de nomination des membres du directoire de la BCE.

L'inflation est une réalité mondiale et que la lutte contre ce phénomène global ne pourra pas, dans une économie ouverte, se mener avec la seule politique monétaire européenne. Dans ce contexte, le Parlement souligne la nécessité de **renforcer le dialogue monétaire international** entre la BCE et d'autres grandes banques centrales et institutions, notamment la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque du Japon et la Banque populaire de Chine.

Intégration et supervision des marchés financiers : la résolution souligne que beaucoup reste à faire dans le domaine des **opérations de compensation et de règlement des transactions transfrontalières de titres**, où aucune intégration n'existe encore à ce jour. Elle souligne qu'une plus grande intégration des **services de détail** est nécessaire et que la mobilité des consommateurs, la culture financière, l'accès aux services de base et la comparabilité des produits doivent être améliorés.

Les députés considèrent que l'eupéanisation de la structure de supervision financière, de la transparence du marché financier, de règles de la concurrence effectives, et de réglementations appropriées sont nécessaires à moyen terme, afin d'améliorer la gestion des crises et la coopération entre le Système européen de banques centrales (SEBC), les autorités de supervision, les gouvernements et les acteurs du marché. Ils appellent à la mise en place d'un **cadre de supervision complet** (couvrant tous les marchés financiers) et invitent la Commission à présenter des propositions visant à réviser la structure actuelle de supervision. Ils soulignent en outre que l'Union, en tant que plus grande région économique du monde possédant les principales places financières, devrait jouer un rôle prépondérant au niveau international dans la réforme du système de réglementation des services financiers.

Élargissement de la zone euro : les députés demandent à tous les États membres situés en dehors de la zone euro de respecter les critères de Maastricht et le PSC révisé. La Commission est invitée à veiller à ce que le PSC et l'utilisation des critères d'exclusion soient rigoureusement interprétés avant toute adhésion éventuelle. De plus, les États membres de la zone euro et ceux souhaitant la rejoindre **doivent être traités de façon égale**. Dans ce contexte, la stabilité à long terme de la zone euro doit constituer un objectif d'intérêt commun et que l'élargissement et la stabilité doivent aller de pair.

Les députés estiment que les États membres n'appartenant pas à la zone euro qui remplissent les critères de Maastricht et ne bénéficient pas d'une dérogation en vertu du traité devraient adopter la monnaie commune dans les meilleurs délais. Ils soulignent qu'il est souhaitable, en liaison avec l'élargissement de la zone euro, de parvenir à un haut niveau de convergence dans l'économie réelle pour limiter les tensions générées, tant pour la zone euro que pour les États membres souhaitant en faire partie.

Communication : la résolution souligne que malgré la forte stabilité des prix maintenue dans la zone euro jusqu'à ce jour, « l'inflation perçue » a considérablement différé des faibles taux d'inflation réels relevés dans les États membres au cours de la dernière décennie. Les députés demandent par conséquent que la population soit mieux informée de l'utilité et du fonctionnement de l'UEM, et reçoivent des explications sur le sujet, notamment la stabilité des prix, les marchés financiers internationaux et les vertus de la stabilité dans la zone euro lors de crises financières internationales.

La Commission est invitée à concentrer ses efforts pour aider les nouveaux États membres à préparer leurs citoyens à l'adoption de l'euro en menant une campagne d'information intensive, à superviser le

déroulement de cette campagne lorsqu'elle a déjà été lancée et à rendre compte régulièrement des bonnes pratiques et de l'application des plans d'action nationaux pour l'adoption de l'euro.

Rôle international de l'euro et représentation extérieure : les députés se réjouissent de l'évolution rapide de l'euro en tant que deuxième monnaie de réserve et de transaction derrière le dollar américain, représentant 25% des réserves en devises mondiales. Ils regrettent toutefois que, malgré le rôle croissant de l'euro au plan mondial, les efforts menés pour renforcer la représentation mondiale de la zone euro en matière financière et monétaire n'ont guère permis de progresser. Selon eux, la zone euro doit impérativement bâtir une stratégie internationale à la mesure du statut international de sa monnaie.

Le Parlement soutient l'intention de la Commission **d'accroître l'influence de l'UEM dans les institutions financières internationales** grâce à la représentation d'une position commune de l'UE par des représentants choisis, comme le président de l'Eurogroupe, la Commission et le président de la BCE. Il insiste enfin sur la nécessité d'une **vision commune de l'Union européenne** sur la réforme des institutions financières internationales prenant en compte les défis de l'économie mondialisée, y compris l'émergence de nouvelles puissances économiques.

Améliorer la gouvernance : les députés estiment que toutes les parties intéressées – le Parlement, le Conseil, la Commission, l'Eurogroupe et les partenaires sociaux au niveau communautaire et national – devraient œuvrer de concert pour intensifier les efforts futurs de l'UEM concernant la gouvernance économique en s'appuyant, entre autres, sur les suggestions suivantes:

- les lignes directrices intégrées, en tant qu'élément essentiel de la stratégie de Lisbonne, devraient chercher à inspirer des réformes dans les domaines de l'emploi, de l'environnement et de la sécurité sociale; elles devraient établir un cadre pour une coordination plus étroite des politiques économiques en tenant compte, toutefois, de la diversité économique et des différentes traditions nationales ;
- les gouvernements des États membres, à l'heure de décider du budget national, devraient tenir compte des lignes directrices intégrées et des recommandations propres à chaque pays, ainsi que de la situation financière globale dans la zone euro ;
- chaque fois que cela est possible, il faudrait recourir à des recommandations plus formelles à l'intention des États membres de la zone euro – par exemple, définir des objectifs concernant les dépenses à moyen terme, des réformes structurelles spécifiques, les investissements et la qualité des finances publiques;
- il faudrait établir un cadre obligeant les États membres de la zone euro à se consulter entre eux et avec la Commission avant de prendre de grandes décisions en matière de politique économique ;
- la coordination économique devrait prendre la forme d'une « stratégie européenne intégrée pour l'économie et l'emploi » reconnaissant qu'une nouvelle technologie écologique peut constituer une pierre angulaire de la croissance économique, associée à un dosage des politiques macroéconomiques;
- le financement d'entreprises innovantes, notamment de PME, devrait être facilité grâce, entre autres, à l'établissement d'un « Fonds de croissance européen intelligent » par la Banque européenne d'investissement;
- un code de conduite doit être établi entre le Parlement, le Conseil et la Commission, qui garantirait une réelle coopération et la pleine implication de ces trois institutions européennes dans l'examen ultérieur des lignes directrices intégrées ;
- le cadre institutionnel pour la coordination des politiques économiques devrait être renforcé : par exemple, des « formations Eurogroupe » devraient être mises en place dans le domaine de la compétitivité et de l'industrie, de l'environnement, de l'emploi et de l'éducation; un représentant du Parlement devrait se voir accorder le statut d'observateur auprès de l'Eurogroupe et lors des réunions informelles du Conseil ;
- il est nécessaire d'établir un dialogue plus régulier et structuré sur les questions macroéconomiques entre le Parlement, la Commission et l'Eurogroupe et d'instaurer un dialogue actif entre le

Parlement, l'Eurogroupe, la BCE, et le Comité économique et social, afin d'organiser des discussions sur un dosage approprié des politiques budgétaires, salariales, structurelles et relatives aux taux d'intérêt.

Ralentissement économique et inflation : afin de combattre le ralentissement économique et l'inflation élevée, le rapport appelle entre autres à:

- rechercher une réponse coordonnée au niveau européen, qui se fonde sur une compréhension commune des problèmes et sur des mesures de suivi communes, tout en tenant compte des spécificités nationales;
- des mesures d'encouragement pour les PME, en particulier, afin de compléter l'action récente de la Banque européenne d'investissements et de garantir le maintien des lignes de crédits aux PME par le système bancaire ;
- une définition des mesures ciblées visant à protéger les groupes vulnérables contre les effets de la crise financière actuelle;
- renforcer les dispositifs de résolution des crises ;
- développer une réaction européenne d'anticipation au sein des forums internationaux, notamment au sein du FSF et du FMI ;
- l'affirmation d'une voix de l'Union européenne unique au sein du G8 ;
- une coordination de meilleure qualité et plus efficace entre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les organismes dits de « Bretton Woods » (FMI et le Groupe de la Banque mondiale) de manière à combattre la spéculation et relever les défis posés par la crise grave;
- l'organisation d'une conférence monétaire mondiale pour aboutir à une concertation mondiale sur les questions monétaires.